



Présents : C. BLAIN, G. BOUHIN, A. CARRIERE, M. CHAPPELLIER, M. DESTAING, F. GARCIA, F. GARREAU, J-P GURTNER, B. JEANNIN, O. MARLOT, C. MICHEL, F. OLERON, N. PECOT, O. REGNIER, J. DE LA ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, N. SIEVERT, I. VINAI, T. VUITTENEZ.

Excusé : I. CUENOT, F. DOLE, A. LOUVRIER procuration respective à (N. SIEVERT, G. BOUHIN, M. DESTAING)

I.VINAI est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 octobre est approuvé. Mr Bernard Jeannin n'approuve pas le procès-verbal et précise ne pas accepter que le Maire ait les pleins pouvoirs pour réaliser les travaux des réseaux et notamment ceux de la rue du Moutet. Le Maire apporte la réponse suivante : en aucun cas la délibération ne porte sur les travaux et encore moins sur la localisation de ces derniers. Il est rappelé que la délibération porte non pas sur la phase travaux mais sur la nécessité de retenir une maîtrise d'œuvre.

Le quorum est atteint.

1. Vie de la commune

➤ **IMPORTANT PLUi** : Les flyers « Participez à l'enquête publique du PLUi de la CCA800 » sont distribués dans chaque boîte aux lettres avec votre feuille municipale. Attention, les observations et propositions formulées avant la date de l'enquête publique, soit avant le 25 novembre 2024 à 9h, ne seront pas prises en compte. Elles doivent être formulées de nouveau pendant la période de l'enquête publique.

➤ Point travaux :

Nous vous informons de la fermeture temporaire de la rue de Pontarlier pour des travaux de finition.

- Du 12 au 22 novembre 2024, la rue de Pontarlier sera complètement fermée à la circulation pour permettre les travaux de pose des enrobés et de rabotage. Nous tenons à rassurer les usagers que tous les commerces resteront accessibles à pied pendant cette période.

Dispositions de circulation et stationnement :

- Une déviation sera mise en place par le Département pour les poids lourds, et nous rappelons que les dates des travaux pourront varier en fonction des conditions météorologiques. Par ailleurs, trois parkings à proximité des commerces resteront accessibles, avec des cheminements piétonniers prévus pour faciliter l'accès aux boutiques.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre patience pendant la durée des travaux.

➤ Travaux au boulodrome : la commune est toujours en attente de la notification de la subvention départementale ainsi que du retour de la convention signée entre l'association Le Carreau Lévitien avec la municipalité.

➤ Voies et chemins

Le conseil travaille sur le référencement des voies et chemins du territoire communal. Nous avons constaté beaucoup d'anomalies et d'incohérences. Une délibération viendra corriger l'ensemble des éléments.

➤ EAU et ASSAINISSEMENT

- Réunion publique eau et assainissement

Lors de la réunion publique du 15 octobre, une soixantaine de participants étaient présents pour échanger sur les questions de l'eau et de l'assainissement. La soirée a débuté par une présentation d'une trentaine de minutes, exposant les grandes lignes et les enjeux du projet, et s'est poursuivie par un débat d'une heure avec une séance de questions-réponses.

À la demande de l'assistance, un sondage a été réalisé pour décider de l'approbation des dépenses liées à la séparation et à la rénovation des canalisations d'eau sur l'ensemble du territoire communal. En connaissance de cause, l'assemblée a validé ce projet, avec une seule opposition et une abstention. La mise en œuvre des travaux entraînera une augmentation significative des parts fixes de l'eau et de l'assainissement. Cette soirée a été un moment d'échanges enrichissants. Dans cet esprit, nous vous proposerons une nouvelle rencontre prochainement, afin de définir ensemble les modalités de financement de ces travaux. Plusieurs options vous seront soumises, et après débat, l'assemblée prendra la solution qui s'imposera.

- Compteur d'eau

Nous avons constaté de nombreux dysfonctionnements avec la nouvelle télérelève des compteurs. Pour cette raison, nous aurons besoin d'un accès physique à votre compteur d'eau. Une campagne de vérification sera organisée cet hiver pour en contrôler la conformité.

Si vous détectez une anomalie, nous vous remercions de bien vouloir transmettre l'indice de votre compteur, soit par email à compta@levier.fr, soit en vous rendant au secrétariat aux heures d'ouverture.

Merci pour votre collaboration.

- Déclaration des cuves de récupération d'eau.

Rappel de la feuille municipale suite au conseil du 1^{er} avril 2022 et du 10 novembre 2023

Rappel de la réunion publique de novembre 2022

Pourquoi déclarer sa cuve de récupération d'eau ?

Il est impératif de déclarer sa cuve de récupération d'eau pour plusieurs raisons :

1. Pour contrôler sa conformité sanitaire. Des bactéries et des virus peuvent se développer dans une cuve. Ces derniers ne doivent, en aucun cas, être en contact avec l'eau du réseau. L'installation d'une cuve à eau doit se faire dans des règles précises que vous pouvez retrouver [sur le site internet de la commune levier.fr](http://www.communelevier.fr) onglet « vie pratique – services » rubrique « eau et assainissement »
En cas de risque de contamination de l'eau provenant du réseau public, le service impose à l'abonné de mettre en œuvre les mesures de protection nécessaires. Si les mesures ne sont pas mises en œuvre, le service procédera à la fermeture du branchement au réseau public de distribution d'eau potable.
2. Pour participer à la charge liée à l'assainissement. La facture d'assainissement est en proportion de l'eau potable consommée. La cuve de récupération permet d'économiser l'eau mais génère toujours des rejets collectés et traités par la commune. Le coût global doit être réparti entre tous les utilisateurs de ce service. Si les rejets ne sont pas déclarés, la charge est injustement répartie sur les autres habitants.

Dois-je déclarer ma cuve de récupération d'eau de pluie qui alimente uniquement mon jardin ?

Non. L'arrosage du jardin n'impacte ni le réseau d'assainissement ni le réseau d'eau potable. Dans cette configuration uniquement, il n'est pas utile de déclarer sa cuve.

2. Marché de travaux de reprise de concessions

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon de 3 ans arrive à échéance.

Parmi les 3 devis reçus, il est proposé de retenir la SAS Pompes Funèbres A. Maire, moins disant, au prix de 40 250.01€ HT pour 80 concessions.

Les travaux comprennent, la reprise d'une concession servant d'ossuaire communal avec plaque d'identification, le transfert des ossements dans l'ossuaire des 80 caveaux, la réhabilitation des caveaux exploitables et la remise en état suite au fossoyage des caveaux non récupérables.

Accord à l'unanimité

3. Convention ACC ENEDIS, mise en place de l'autoconsommation collective par la commune

Il est désormais possible de produire de l'énergie sur un site et de le consommer sur un autre, dans la limite d'un périmètre de 2 km entre les points les plus éloignés. C'est le principe d'autoconsommation collective. En zone rurale, ce périmètre peut sur dérogation, être étendu à 20km.

La commune de LEVIER souhaite, dans un premier temps, mettre en place une autoconsommation collective en interne entre ses différents sites.

Sites de production : Salle des sports, périscolaire et crèche ...

Sites de consommation : Mairie, Ateliers municipaux, station d'épuration, station de refoulement, surpresseurs, salle des fêtes, des sports, périscolaire et crèche, ...

La commune de LEVIER devient donc la Personne Morale Organisatrice (PMO) pour son propre compte. Après un période d'essai, nous étudierons la possibilité d'étendre la mise en œuvre aux entreprises et/ou particuliers du secteur.

Si la rentabilité s'avère conforme à nos attentes, un élargissement de l'installation, notamment pour couvrir le tennis, pourra être envisagé.

Pour ce faire il convient de signer une convention avec ENEDIS et de demander une dérogation pour élargir le périmètre à 20 km.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le maire à signer tous documents relatifs à la mise en place de l'autoconsommation collective de la commune de LEVIER.

4. Etat d'assiette ONF des COUPES pour 2025

LABERGEMENT DU NAVOIS

COUPES PROPOSEES EN 2025 Volume commercial prévisionnel (m ³)						
Parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir	Volume résineux	Volume feuillus	Volume total	Mode de commercialisation proposé
3r	*RS	5.24	150	80	230	Contrat gros bois résineux
7a	*RAS	1.34	200	50	250	Contrat petit et gros bois
18r	*AS	4.75	150	2	150	Contrat gros bois résineux
Volume totaux			500	130	630	

LEVIER

COUPES PROPOSEES EN 2025 Volume commercial prévisionnel (m ³)						
Parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir	Volume résineux	Volume feuillus	Volume total	Mode de commercialisation proposé
12ja	*RAS	5	350	0	350	Contrat gros bois résineux
13ja	*AS	8.66	250	0	250	Contrat gros bois résineux
34ra	*RAS	1.67	100	0	100	Contrat gros bois résineux
Volume totaux			700	2	700	

COUPES PERIODIQUE PREVUES ET REPORTEES EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE ET COMMERCIALE						
Parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir	Volume résineux	Volume feuillus	Volume total	Dernier passage prévu
12ja	JA	10.16	0	0	900	2025
30ja	JA	18.60	0	0	780	2025
Volumes totaux			0	0	1680	

*RAS (Rase raison sanitaire) – AS (Coupe Sanitaire) RS (Régénération Secondaire)

Accord à l'unanimité

5. Prix de l'eau et de l'assainissement

Ajournée, en attente de la réunion publique dont la date sera communiquée prochainement.

6. Ratio d'avancement

Considérant qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité social territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Considérant que la délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade ; que si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, le chiffre obtenu est arrondi à l'entier supérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'accès : Adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe

Ratios en % : 100%

Accord à l'unanimité

7. Modification du lot 10 marché de travaux du périscolaire et de la crèche

Après de nombreuses relances restées sans réponse, il est décidé de résilier le lot 10 du marché de travaux du périscolaire et de la crèche avec l'entreprise MSB revêtement. Le montant du marché est de 32 401.85€ HT.

Il est proposé de retenir le candidat arrivé en 2^{ème} position : l'entreprise Tachin au prix de 40 500€ HT.

Accord à l'unanimité

8. Décision Modificative

Le Maire indique que la Préfecture a indûment attribué une somme de 20 247.89€ de FCTVA, somme calculée sur une dépense de travaux d'investissement et plus précisément sur une partie des travaux de démolition de l'ancien EHPAD, travaux inéligibles au FCTVA.

La Préfecture nous demande de rembourser cette somme c'est pourquoi il convient d'ouvrir en dépense des crédits au chapitre 10 puis de faire un mandat au compte 10222.

Pour ce faire, une décision modificative est nécessaire afin d'effectuer un virement du chapitre 21 au chapitre 10 afin d'ouvrir les crédits.

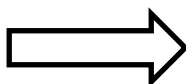
Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
Dépenses c/2131 « construction bâtiments publics »	20 247.89€	
Total D 21 « immobilisation corporelles »	20 247.89€	
INVESTISSEMENT		
Dépenses c/10222 « FCTVA »		20 247.89 €
Total D 10 « Dotations, fonds divers et réserves »		20 247.89€

Accord à l'unanimité

9. Questions diverses

- Centre bourg : nous rappelons qu'il est nécessaire de respecter la zone bleue (stationnement de 2h maximum).
- Une conseillère s'interroge sur la possibilité pour les camions de se croiser rue de Pontarlier. Il est précisé que la chaussée fera 6m de large. Pour vous rendre compte et en comparaison de l'aisance que cela permettra, la rue de Besançon fait actuellement 5.8 m. Le croisement des camions s'effectuera donc sans difficulté.

NOUVEAU A LEVIER



Vos produits pour vos animaux !

www. milleetunebestioles25@gmail.com

Mille et une bestioles

mille_et_une_bestioles

RAPPEL URBANISME

Nous vous rappelons que toute modification de l'aspect extérieur d'une façade ou de la toiture (ouverture de fenêtres, changement de fenêtres, isolation par l'extérieur, modification couleur façade ou volets, changement de tuiles, pose de panneaux photovoltaïques, etc...) doit faire l'objet d'une déclaration de travaux. Il en est de même pour l'installation d'un muret et d'une clôture.

Il convient de déposer une déclaration préalable ou un permis de construire (suivant les m² créés) pour une terrasse, une véranda, une pergola, une extension, un garage, une piscine enterrée, etc...

Le fait de réaliser des travaux sans autorisation vous expose à des poursuites pouvant aller jusqu'au démontage de ce qui a été fait et à une remise à l'état initial.

COMMANDE GROUPEE D'ORANGES BIO DE SICILE

Oranges de Sicile, certifiées agriculture biologique

Caisse bois de 10 kg. fruits non serrés : 32.80 €

Livraison mi décembre (une seconde commande aura lieu en décembre pour livraison février)



Bon de commande à retourner au plus tard le 17 novembre avec le règlement chez :
Marie Pierre Faivre, 4 A rue de Salins 25270 LEVIER

Chèque à l'ordre de Onelia

(les bons de commandes sont disponibles à la mairie, la bibliothèque, vers la boîte aux lettres de Marie Pierre Faivre)

Pour tous renseignements, contacter le 06 35 91 00 96 ou 06 83 96 90 41

Opération organisée par l'association Vert chez vous, Familles Rurales LEVIER



Salle des fêtes Levier 17/11/2024 - 14h30

Au profit de 2 associations
pour l'Ehpad de Levier



Chorale
Les Musichoeurs



ENTRÉE
libre

Chanteuse, Auteure, Intégriste



nombre's

nombre.chanteuse25@gmail.com



SOIREE FONDUE

Vendredi 6 décembre 2024



Apéritif 19h15
-
Repas 20h30



Salle des fêtes de
LEVIER

Spectacle de NOËL des enfants de l'Ecole Pergaud à 18h15

Vente de tickets pour
le calendrier de l'Avent
2€



APE "Les petits crayons Levitiens"



RESERVATION REPAS

à rendre impérativement avant le 22 novembre 2024

FAMILLE : _____ Numéro de téléphone : _____

Nbre de personnes qui mangent à table : _____

	Nb de personnes	Tarif	Total
Fondue, Dessert et café		14,00 €	
Assiette de Charcuterie (Haute Loire Salaisons-Longeville)		6,00 €	
Assiette de Charcuterie HALAL (Isa Délice)		6,00 €	
Pique-nique de Noël pour les enfants Chips, sandwich, compote, 1 boisson			
* Sandwich MINI : (avec du pain de mie)			
<input type="checkbox"/> Jambon/ beurre	Nb de MINI <input type="checkbox"/>	5,00 €	
<input type="checkbox"/> Jambon/ sans beurre			
<input type="checkbox"/> HALAL (Isa Délice)/ beurre	Nb de MAXI <input type="checkbox"/>	5,00 €	
<input type="checkbox"/> HALAL/ sans beurre			
* Sandwich MAXI : (1/3 baguette de pain)			
<input type="checkbox"/> Jambon/ beurre	Nb de MAXI <input type="checkbox"/>	5,00 €	
<input type="checkbox"/> Jambon/ sans beurre			
<input type="checkbox"/> HALAL (Isa Délice)/ beurre	Nb de MAXI <input type="checkbox"/>	5,00 €	
<input type="checkbox"/> HALAL/ sans beurre			
TOTAL :			

L'enregistrement de votre réservation ne se fera qu'à réception de ce coupon accompagné du règlement.

Chèque à l'ordre de " Les petits crayons levitiens". Merci de votre compréhension.

Si vous avez des questions : lespetitscrayons25@gmail.com ou Pauline 07.70.94.70.87 / Mathilde 06.52.67.17.47.

BAL DE NOËL
Organisé par le comité des fêtes de Levier

Samedi 07 décembre

Happiness
DJ Didich

A partir de 22h
Entrée : 12€

Salle des fêtes de Levier

Ne pas jeter sur la voie publique

Organisé par l'APEL de l'École Jeanne d'Arc et du Collège Saint Joseph

Fondue Géante

Animée par DJ FG

Fondue Jambon - Salade Dessert - Café 16€
Menu enfant 5€

VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2024

SALLE DES FÊTES DE LEVIER
À PARTIR DE 19H30

Renseignements et/ou inscriptions jusqu'au 29 novembre 2024 06.14.12.66.23

à vos agendas :

Vendredi 20 Décembre 19h "FITNESS de NOËL" salle socio culturelle de Levier

GRATUIT

Merry FITMAS

pour toute la famille !!

proposé par : SYSTEM FITNESS

Spectacle de Noël offert par la municipalité aux enfants de Levier le mardi 10 décembre à 17h00 à la salle des fêtes.

UN CHOUETTE NOËL

Un goûter sera offert aux enfants après le spectacle.
Nous vous attendons nombreux !

ORGANISÉ PAR LE COMITE DES FÊTES ET LA MUNICIPALITE

ILLUMINATION SAPIN LEVIER

DIMANCHE 15 DECEMBRE 2024
PLACE DE LA MAIRIE
A PARTIR DE 16H00

Programme :
Illumination du sapin
Arrivée du Père Noël 17H00
Animations diverses
Distribution de papillotes
Buvette, vin chaud, crêpes, gaufres...

LEVIER



LE TRI + FACILE

BULLETIN

